

le sujet de sa popularité à Brunswick, sa majesté a répondu à son ex-altesse sérénissime, qu'ayant eu l'indiscrétion de dire qu'elle avait vu le roi, quand ce n'était pas le cas, elle ne pouvait être admise à une audience.

Il y a quelques jours, comme l'ex-duc entrait dans une loge à l'un des théâtres, il fut salué, du lieu de la scène, par le cri significatif de "Vive la liberté ! Il se troubla, parut courroucé, follement agité et effrayé ; jeta de côté un coup d'œil sur la scène, regarda le parterre, fit signe des yeux à quelqu'un, et se retira en hâte.

DERNIERES NOUVELLES.

PAYS-BAS.—Le roi des Pays-Bas a décrété un emprunt de 20 millions de florins. On ignorait encore si cette somme était destinée aux frais d'une guerre pour reconquérir la Belgique, ou à quelque autre fin. Il paraissait pourtant que le gouvernement de Hollande avait perdu tout espoir de ramener les Belges à l'obéissance par la force des armes. Un journal hollandais, du 8 Octobre, s'exprime ainsi :

"Que l'on ne cache pas plus longtemps le véritable état des choses : le gouvernement ne peut dissimuler la perte d'un grand nombre de forteresses, la défection de toute la partie belge de l'armée, l'affermissement du gouvernement des révoltés, le peu de chances que l'on conserve de l'intervention étrangère. Que l'on déclare franchement qu'il est inutile de délibérer sur la séparation, et qu'on reconnaisse qu'elle existe de fait. On pourra alors déployer le drapeau national, et appeler la nation hollandaise aux armes, avec espoir de succès, pour se défendre, en cas d'attaque de l'étranger, comme on l'a fait il y a quinze ans. Si la possession de la Belgique est encore de quelque prix aux yeux de quelque puissance de l'Europe, que le roi abdique ses droits sur cette contrée. Si personne ne désire la posséder, que le roi l'abandonne à elle-même.

"Le consentement des états généraux, représentant des contrées restées fidèles, ne seraient pas refusé. En attendant, que le roi donne leur démission à tous les employés belges, comme le gouvernement provisoire l'a fait à l'égard des fonctionnaires hollandais. Il résulte de la simple reconnaissance de l'état des choses, que les députés des provinces séparées de la Hollande ne viendront plus siéger aux états-généraux ; car on ne peut représenter dans une assemblée néerlandaise ceux qui ne se regardent plus comme sujets de ce royaume."